

DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 40
Pouvoirs : 4
Votants : 44

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 09/12/2020

Le 15 décembre 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : FINANCES – Avance sur subventions accordées en 2021 aux associations

Il est fait part au conseil des demandes d'avances sur les subventions annuelles de fonctionnement suivantes :

Noms associations	Conventions	Modalités calcul avance	Montant avance pour 2021	Imputations comptables
Culture				
Harmonie de Trévoux Ecole de musique	Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2020 signée le 13/12/2016 et avenant voté le 22/10/2020	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 31 mars de l'année	23 400€ (soit 40% de 58 500 € voté en 2020)	65748-3111
Les Passeurs - Cinéma	Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2020 signée le 20/05/2017 et avenant signé le 19/08/2020	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 31 mars de l'année	9 200€ (40% de 23 000€ de 2020)	65748-301
Action sociale				
Val Horizon – structures petite enfance et RAM	Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 signée le 06/02/2020	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	202 997€ (40% de 507 493€ de 2020)	65748-multi
Espace Talançonnais – espaces petite enfance et RAM	Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 signée le 13/01/2020	40% du montant de la subvention de l'année précédente avant le 15 février de l'année	68 000€ (40% de 170 000€ en 2020)	65748-6414
Economie				
Initiative Dombes Val de Saône (IDVS)	Convention de partenariat signée le 09/03/2017 – échéance le 28/05/2021	Non précisées dans convention – fixée à 50% de la subvention de l'année précédente	13 756,50€ (soit 50% de 27 513€ de 2020)	65748-9000

Tourisme				
Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme »	Convention de partenariat signée le 08/02/2018 – échéance 20/01/2022	50% du montant versé l'année précédente	75 000€ (soit 50% de 150 000€ de 2020)	65748-9501
			392 353,50€	

L'attribution de ces avances se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention, elles ne préjugent donc pas des montants des attributions pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- ✓ **D'APPROUVER** le versement des avances de subvention pour l'année 2021 tel que présenté ci-dessus aux associations suivantes :

- Harmonie de Trévoux Ecole de musique :	23 400,00 €
- Les Passeurs – Cinéma :	9 200,00 €
- Val Horizon – Structures petite enfance et RAM :	202 997,00 €
- Espace Talançonnais – Espaces petite enfance et RAM :	68 000,00 €
- Initiative Dombes Val de Saône (IDVS) :	13 756,50 €
- Office du tourisme « Ars-Trévoux Tourisme » :	75 000,00 €

- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront prévus au Budget primitif Principal 2021.

A Trévoux, le 15/12/2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **17 DEC. 2020**
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201215-2020C158-FI
 Affichage le : **17 DEC. 2020**

Le Président,
Marc PECHOUX

